Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL SYNDICAL DU LUNDI 11 JUILLET 2022

L'an deux-mille vingt-deux et le onze du mois de juillet à 20 heures, le conseil syndical des eaux de Froidefontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous le président de M. Christian HERARD.

Présents (10) : Jean-Marie CARTIER, Jean-Pierre VERMOT, Michel GLARDON, Stéphane GUILLEMIN, Christian HERARD, Bernard LOIGET, Pascal BOURDENET, Hugues HENNEQUIN, Denis BOITEUX, Sylvain PEPIOT.

Procuration : Christian MAGRIN donne procuration à Stéphane GUILLEMIN.

Excusés : Christian BRAND, Daniel FAIVRE, Nicolas PERRIN.

Absents : Jean-François LEGRAND, Yoan MASSENOT, Marie-Thérèse ROY, Frédéric SIMON, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Gérard BERNARDIN.

Secrétaire de séance : Denis BOITEUX.

ORDRE DU JOUR :

1 – Validation du procès-verbal de la précédente réunion
2 – Délégation des Vice-Présidents
3 – Validation du contrat de prestation de service pour la supervision de la station et du réseau
4 – Validation du contrat cadre de vente Itron
5 – Mise en place d'un règlement intérieur personnel
6 – Instauration du Compte Epargne Temps
7 – Mise en place du télétravail
8 – Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2021
9 – Admissions en non-valeur
10 – Affaires diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président demande aux membres du conseil syndical l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Validation du devis d'IP France

Le conseil syndical émet un avis favorable.

Election d'un secrétaire de séance

Sur demande du Président, après ouverture de la séance et conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, nomme Denis BOITEUX comme secrétaire de séance.

1 – Validation du procès-verbal de la précédente réunion

Les membres du conseil syndical APPROUVENT à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2022.

Votants : 11 **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0**

2 – Délégation des Vice-Présidents

Pour informations aux membres du conseil, suite à l'élection de Jean-Pierre VERMOT comme deuxième Vice-Président lors du conseil syndical précédent, Monsieur le Président a donné la délégation suivante : Gestion des points noirs sur le territoire du syndicat et des mises en conformité en lien avec la préservation de la qualité de l'eau. Exemple : Secteur d'Ebey dans le cadre de la protection de captage avec la doline classée en périmètre de protection immédiat.

3 - Validation du contrat de prestation de service pour la supervision de la station et du réseau

Les travaux du lot n°2 du dernier programme de travaux consistait à la mise en place de la supervision de l'usine de traitement et la télégestion des compteurs de sectorisation présents sur le réseau du syndicat.

Afin de garantir un bon fonctionnement du logiciel de supervision TopKapi comprenant une solution de dépannage et de maintenance, l'entreprise IP France propose un contrat de prestation de service.

Propositions du contrat :

Mise en place d'un forfait annuel pour une visite à l'usine comprenant :

- La vérification du bon fonctionnement de l'intégralité du système er des constantes des équipements.
- La mise à jour logicielle des équipements de supervision : logiciel TopKapi et suite logicielle Sofrel pour automates.

Ce contrat de maintenance permettra de disposer :

- Des nouvelles versions du logiciels au fur et à mesure de leur disponibilité
- Du support technique téléphonique pour assister aux paramétrages ou à l'exploitation

Le contrat de maintenance annuel prolonge ainsi la garantie des logiciels pendant toute sa durée.

Propositions de tarif :

Désignation	Montant HT
Contrat de maintenance 2022 TOPKAPI : - Licence n° 32949 - Site de FROIDEFONTAINE comprenant : VERSION : TOPKAPI CLASSIC V6.1 limitée à 20 000 variables Protocoles : Modbus IP – Sofrel Options : Bilans – Astreinte Base – Gestion des données horodatées WEBSERV Syno/Telec 1 Cx SOFREL Mise à jour logiciels : SG4000, Softools, S4W-Tools, S4-View, S4-Keys ½ journée sur site (Usine des eaux de Belleherbe)	1 490 €
Contrat de maintenance annuel pour les années suivantes : TOPKAPI - Coût annuel supplémentaire pour les années 2023 et ultérieures (Hors ajout d'option en cours de contrat) SOFREL - Mise à jour logiciels : SG4000, Softools, S4W-Tools, S4-View, S4-Keys ½ journée sur site (Usine des eaux de Belleherbe)	2 520 €
- Assistance téléphonique et dépannage à distance (Au-delà de la première heure) → 80,00 € - ½ journée d'intervention / dépannage sur site - forfait initial (Déplacement + intervention) → 400,00 €	

Discussions/échanges :

- Hugues HENNEQUIN demande si la mise en place de la supervision donne satisfaction, notamment sur la réactivité des interventions ?

  Monsieur le Président affirme que ce travail a permis d'avoir les informations nécessaires en temps réel, de pouvoir consulter la supervision de partout, du moment où nous avons une connexion internet et lorsqu'il y a une fuite, les agents techniques peuvent identifier rapidement le secteur fuyard.

  Une présentation de la supervision est faite par Monsieur le Président.

Le conseil syndical après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- Adopte le contrat de prestation de service avec l'entreprise IP France
- Autorise M. Le Président à signer ledit contrat et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 11 **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0**

4 - Validation du contrat-cadre de vente Itron

Le service technique s'est doté d'un nouveau système de relève des compteurs, qui permettra de réaliser une relève en voiture, sans avoir besoin de se déplacer à chaque compteur.
Un travail est actuellement à mener sur le géoréférencement des compteurs et également des modifications de la base abonnés sur le logiciel de facturation.

Actuellement, sur le secteur du syndicat, nous avons 1 225 compteurs abonnés, soit :

- 1 120 en radio-relève
- 105 en relève manuelle

Afin de pouvoir garantir ce service chaque année, une prestation annuelle doit être mise en place.

Voici le coût proposé dans le projet de contrat-cadre :

Description	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Abonnement pour compteur manuel	105	0,25 €	26,25 €
Abonnement pour compteur radio	1120	1,00 €	1 120 €
TOTAL			**1 146,25 €**

Le conseil syndical après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- Adopte le contrat de prestation avec l'entreprise ITRON
- Autorise M. Le Président à signer ledit contrat et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 11 **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0**

5 - Mise en place d'un règlement intérieur personnel

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'un travail a eu lieu en collaboration entre les Vice-Présidents, les agents et lui-même sur l'élaboration d'un règlement intérieur du personnel. Ce projet a été envoyé aux membres et une présentation du document est faite.

Monsieur le Président indique que le projet de règlement a été soumis au comité technique du centre de gestion. La validation du règlement intérieur du personnel sera débattue lors d'un prochain conseil syndical, une fois l'avis du comité technique rendu.

6 – Instauration du Compte Epargne Temps

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'un travail a eu lieu en collaboration entre les Vice-Présidents, les agents et lui-même sur l'instauration du Compte Epargne Temps. Ce projet a été envoyé aux membres et une présentation est faite.

Monsieur le Président indique que le projet du Compte Epargne Temps a été soumis au comité technique du centre de gestion. La validation de l'instauration du Compte Epargne Temps sera débattue lors d'un prochain conseil syndical, une fois l'avis du comité technique rendu.

7 – Mise en place du télétravail

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'un travail a eu lieu en collaboration entre les Vice-Présidents, les agents et lui-même sur la mise en place du télétravail. Ce projet a été envoyé aux membres et une présentation est faite.

Monsieur le Président indique que le projet de mise en place du télétravail a été soumis au comité technique du centre de gestion. Ce point sera débattu lors d'un prochain conseil syndical, une fois l'avis du comité technique rendu.

8 – Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2021

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Président présente le rapport aux membres du conseil.

Echanges/discussions :

- Denis BOITEUX indique qu'il serait intéressant d'avoir à côté du rendement primaire par commune, le nombre de mètre cube de fuite.

  Monsieur le Président trouve cela intéressant et sera ajouté dans la version définitive du rapport.

Le conseil syndical après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :
- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Votants : 11 **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0**

9 – Admissions en non-valeur

Monsieur le Président présente l'admission en non-valeur établie par le Trésorier.

- Liste 5467100632 pour 366,71 €

Le conseil syndical après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :
- Décide de valider ces admissions en non-valeur
- Autorise le Président à émettre les mandats et signer les documents permettant l'application de cette décision.

Votants : 11 **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0**

10 – Devis IP France

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble du réseau du syndicat est télégéré. Il manque seulement la remontée des informations des trois compteurs de vente à la CCPM.

C'est pourquoi, il a été demandé à IP France d'établir un devis pour pouvoir récupérer les informations des compteurs de vente sur le logiciel TOPKAPI.

Montant du devis : 2 470 € HT.

Le conseil syndical après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :
- Valide le devis de l'entreprise IP France, d'un montant de 2 470 € HT.
- Autorise le Président ledit devis et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 11 **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0**

11 – Affaires diverses

❖ Visite de la nouvelle station de traitement

Les travaux de la nouvelle station de traitement étant terminés, il est proposé aux membres du visite des installations, captage et station de traitement. La date proposée est le samedi 17 septembre.

Monsieur le Président propose le planning suivant :
- 9h à 11h30 : élus des communes adhérentes au syndicat
- 13h30 à 15h30 : élus des communes de la CCPSB

L'information sera envoyée aux membres titulaires et suppléants du syndicat ainsi qu'à l'ensemble des mairies de la CCPSB.

❖ Recrutement : agent technique

Monsieur le Président informe que suite à l'offre d'emploi pour le poste d'agent technique, une offre a été reçue.

Deux entretiens ont eu lieu avec cette personne, qui semble très intéressée par le poste. Le Président a accepté sa candidature. La personne devrait arriver sur la période de septembre-octobre 2022.

- Signature du contrat ZRR et du contrat de territoire

Monsieur le Président informe les élus que deux contrats ont été dernièrement signés. Le premier est le contrat de territoire dont le SIE de Froidefontaine est cosignataire. La signature a eu lieu le 28 juin 2022, cela permettra de garantir les financements pour l'étude « Ressource Karstique Majeure » de la source de Froidefontaine qui sera lancée prochainement. Le deuxième est le contrat de zone de revitalisation rurale cosigné avec l'Agence de l'Eau RMC, la CC Pays de Sancey-Belleherbe, le SIVU Val de Sancey et le SIE Val de Cusance. Il permettra de garantir des financements sur 2022-2023 pour des projets de travaux.

- Réunion de lancement étude RKM

Monsieur le Président indique qu'une réunion de lancement aura lieu à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Président lève la séance à 21h50.

Fait à Belleherbe, le 21 juillet 2022

Liste récapitulative des délibérations

N° de délibération	Date de la délibération	Intitulé	Page
2022-07-11-01	11/07/2022	Validation du compte-rendu de la précédente réunion	1
2022-07-11-02	11/07/2022	Validation du contrat de prestation de service pour la supervision de la station et du réseau	2
2022-07-11-03	11/07/2022	Validation du contrat-cadre de vente Itron	2
2022-07-11-04	11/07/2022	Validation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2021	3
2022-07-11-05	11/07/2022	Admissions en non-valeur	3
2022-07-11-06	11/07/2022	Validation devis IP France	3

Secrétaire de séance
Denis BOITEUX

Le Président
Christian HERARD